

# LES SABLONS

1956

## Considérations Générales

Ce Foyer, situé à Notre-Dame-du-Vaudreuil, dans l'Eure; a été prévu pour le regroupement de tous les pupilles du département que nous avons dû loger, au fur et à mesure de leur arrivée, six kilomètres plus loin, à Saint-Pierre-du-Vauvray, dans trois immeubles distincts :

« Les Cèdres », appartenant à M. Louis Céré.

« Labelle » (du nom de sa propriétaire, Mme Albert Labelle) que nous avons en location,

« La Perle », dont nous avons fait l'acquisition le 23 Décembre 1953.

La dispersion indiquée, consécutive à la cadence précipitée des évacuations d'Indochine et à l'obligation d'y faire face sur le champ, sans choix possible, s'était traduite à l'épreuve par tant d'inconvénients que M. Louis Céré, lui-même, nous proposa la formule du Foyer unique des Sablons, avec repli total de nos effectifs d'enfants, en ce lieu dans les plus courts délais. Ce plan reçut l'approbation immédiate du Président qui en avisa le Conseil d'Administration, puis l'Assemblée Générale. Sa ratification ne souleva aucune objection.

En vérité, les choses traînèrent en longueur pour de multiples raisons, dont la principale était que M. Louis Céré voulait, en toutes circonstances, « recourir aux moyens du bord », avec le concours des grands garçons, sous sa seule direction.

Le Président admit volontiers que, pour des travaux ne comportant aucun risque en cas de malfaçon, tels que badigeonnage des extérieurs, tapissage des murs, petite menuiserie, peinture des portes, jardinage et autres du même ordre, la main.d'oeuvre fournie par les jeunes gens en instance d'incorporation sous les drapeaux était la plus économique. Néanmoins, il tenait absolument à ce que l'on fit appel à des hommes de l'art et à des entrepreneurs qualifiés, dès qu'il s'agissait d'installations sérieuses telles que fosses septiques, W. C., douches, lavabos, tuyauterie d'alimentation en eau et dispositifs d'évacuation réglementaires.

Les bâtiments des Sablons, du point de vue sanitaire, manquaient du confort minimum qu'exigeait l'importante collectivité humaine à laquelle ils étaient destinés. Les Services d'hygiène s'en étaient alarmés. Ils ne pouvaient tolérer indéfiniment que des effectifs oscillant entre 120 et 250 pupilles de tous âges y fussent rassemblés, aux diverses vacances, dans les conditions aussi précaires.

Le Président, inquiet à juste titre, recommanda à M. Louis Céré, à maintes reprises, de prendre contact avec un architecte de Louviers et, sitôt ses plans approuvés, de procéder par voie d'adjudication auprès des entrepreneurs du département afin d'aménager et d'équiper le Foyer des Sablons conformément à la législation en vigueur. Ses ultimes instructions furent données début mars 1936, avant qu'il regagnât l'Indochine, restant entendu que M Maurice Grolleau, Délégué de la F.O.E.F.I. en Métropole, veillerait en son absence à les faire respecter. Ce fut peine perdue.

M. Louis Céré refusa systématiquement d'obéir à M. Maurice Grolleau. De guerre lasse, celui-ci alerta le Président à Saïgon, l'achat des Sablons ne pouvant entraîner la libération des trois immeubles de Saint.Pierre du Vauvray, comme l'avait promis M. Louis Céré, attendu que rien n'avait été entrepris dans ce sens.

De surcroît, tandis qu'il négligeait les travaux dont l'urgence ne pouvait lui échapper, M. Louis Céré se lançait, de sa propre initiative, dans l'édification d'une énorme construction en bois susceptible de servir, tour à tour, de chapelle et de salle de spectacles. Sur la périphérie de cet édifice, plusieurs box étaient réservés aux étudiants, sans soucis des dangers d'incendie et de leurs conséquences éventuelles. Dans le même temps, toujours sans y être autorisé, M. Louis Céré engageait, pour l'amélioration du Foyer selon ses conceptions, des dépenses de toutes natures dont l'opportunité et l'utilité étaient assez contestables.

Cette façon de procéder était cause qu'à chaque fin de mois les fonds mis à la disposition de M. Louis Céré pour les besoins courants du Foyer s'avéraient toujours insuffisants. Les innovations évoquées et bien d'autres encore les entamaient invariablement.

A son retour d'Indochine, courant Mai 1956, le Président convoqua aussitôt M. Louis Céré et le sermonna, comme il en avait le droit et le devoir. Il lui fit valoir notamment que la construction du bâtiment en bois à usage multiples, y compris celui de chapelle, ne pressait nullement, mais que les installations sanitaires délaissées s'inscrivaient dans le cadre d'un impératif catégorique plus urgent que jamais. L'Eglise toute proche permettait, en effet, aux pupilles de s'y rendre à volonté pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, le dimanche, comme en semaine pour les présents.

Conscient cependant des services que M. Louis Céré avait rendus à la F.O.E.F.I. en Indochine et en France, de ses qualités sociales et de son indiscutable probité, le Président prit la détermination, après avoir secoué, puis raisonné l'intéressé, de stopper les fantaisies coûteuses, d'apurer les comptes et de faire repartir le Foyer des Sablons sur des bases connues. A cet égard, il l'invita à lui soumettre sans retard - pour l'avenir - un état comportant deux postes essentiels :

1) les dépenses obligatoires: nourriture, pensions, habillement, médicaments, transports et tous autres frais concernant l'entretien et les études des pupilles.

2) les immobilisations : travaux neufs, transformations de locaux à des fins utiles, aménagements divers dépendant des circonstances et gros achats de matériel.

Ce processus, une fois la situation à jour, devait permettre l'approvisionnement du premier poste d'un mois sur l'autre, après vérification de la comptabilité et du bien fondé des dépenses. Le second, par contre impliquait des explications motivées, des justifications, des devis et l'approbation préalable du Conseil d'Administration, avant l'attribution des crédits demandés.

L'intention du Président était, en somme, de faire la part du feu, de continuer à s'assurer les services de M Louis Céré, qu'il espérait avoir ramené à une meilleure notion des réalités, de couper court aux errements antérieurs et de savoir désormais exactement où il allait avec le loyer des Sablons.

M. Louis Céré, à l'égard de qui tous les ménagements furent observés, parut se rendre à l'évidence sur le moment. Peu après, il parla de démission, estimant que son dévouement à la F.O.E.F.I. n'avait pas été apprécié à sa juste valeur et qu'il concevait difficilement d'être bridé dans l'administration et la gestion du Foyer des Sablons.

Le Président s'attacha à préciser à M. Louis Céré qu'il disposerait comme par le passé de l'entière liberté qui lui avait été conférée, quant à l'éducation et à l'instruction des pupilles, mais qu'il serait astreint comme les autres directeurs de Foyers à la plus stricte discipline, quant à l'emploi des fonds alloués pour les dépenses obligatoires. Il lui appartiendrait, par ailleurs, d'établir un projet de Budget en Juillet faisant ressortir les dépenses extraordinaires à imputer à l'exercice suivant.

Sur ces entrefaites. M. Louis Céré regagna St-Pierre du Vauvray d'où, dans la dernière semaine de Mai 1956, il téléphona sa démission au Président. Le 31 Mai, il apporta celle-ci, datée du 30, et la remit au Président en main propre. Il ne manqua pas de lui stipuler qu'ayant choisi exprès son jour pour se présenter à lui, il entendait être libre de tous engagements vis-à-vis de la F.O.E.F.I. au 31 Août, au terme des trois mois de préavis qu'il devait. Le Président s'efforça, en vain, de le persuader qu'une telle décision était impensable et regrettable et lui conseilla d'y renoncer. M. Louis Céré tint bon, se montra d'une fermeté qui n'admettait pas de réplique et se retira en déclarant que sa décision était irrévocable.

C'est alors que le Président se mit en quête de lui trouver un successeur.

Cependant, à partir du 11 Juin 1956, des interventions émanant de sources différentes arrivèrent à l'adresse du Président, lesquelles plaidaient en faveur de M. Louis Céré et suggéraient que sa démission fut reconsidérée. Autrement dit, le Président qui, compte tenu des charges de famille de M. Louis Céré, avait fait montre au cours de toute cette affaire d'une clémence et d'une indulgence excessives, bien qu'il lui en coûtât, était convié à solliciter de nouveau la collaboration de celui-ci, sans préjudice des refus qu'il avait déjà essayés.

C'était vouloir créer un dangereux précédent et instaurer définitivement, à l'intérieur de la Fédération, le régime de l'indiscipline et du désordre.

Certaines des interventions évoquées conféraient à M. Louis Céré une position d'une importance exagérée au sein de la F.O.E.F.I. et prédisaient la catastrophe que déclencherait son départ. L'excuse de leurs auteurs est qu'ils avaient été mal informés. Le Président eut à cœur, toutefois, d'apporter à l'un des plus éminents d'entre eux les précisions que voici :

« M. Louis Céré est employé à la F.O.E.F.I. depuis Avril 1951, époque à partir de laquelle il a pris conscience du problème eurasien. Je me penche sur celui-ci depuis 1922. J'ai fait partie de la Société de Protection de l'Enfance de Cholon dès 1925 et j'ai été, en 1938, un des Fondateurs de la Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française d'Indochine que j'ai sauvée de l'occupation japonaise et des événements qui suivirent. Si vous voulez bien rapprocher les années de dévouement que j'ai consacrées aux oeuvres en cause (1922-1956) des années de service de M. Louis Céré (1951-1956) et si, par ailleurs, vous notez que j'ai en permanence plusieurs milliers d'enfants (garçons et filles) sous mon contrôle, tant en France qu'en Indochine, alors que M. Louis Céré ne s'est jamais occupé que de Deux Cents garçons au maximum, vous aurez une idée exacte de nos capacités, de nos soucis, de notre expérience et de nos responsabilités réciproques. »

Indépendamment du Docteur et d'un surveillant du Foyer, de quelques pupilles, du Directeur du Collège technique de Boulogne-sur-Mer et d'un prêtre des « petits chanteurs de la Croix de Bois », les hautes personnalités qui intervinrent furent :

Monseigneur Alphonse Gaudron, Evêque d'Evreux,

M. le Président Pierre Mendès-France, député de l'Eure, ancien Président du Gouvernement. et M. le Président Paul Reynaud, ancien Président du Gouvernement, Président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale.

Certes, ces dernières interventions méritaient le plus grand respect et c'est la raison pour laquelle le Président de la F.O.E.F.I., M. William Bazé, prit sur lui de fournir les explications dont l'Assemblée Générale, vient d'avoir connaissance. Mais M. Louis Céré qui avait joué au maître de l'heure, lorsque le Président était en Indochine, et s'imaginait ensuite être devenu indispensable, n'avait plus sa place à la F.O.E.F.I. du jour où il déclara sa démission irrévocable.

Dans une vaste entreprise humaine et sociale comme la nôtre, il faut que nos collaborateurs comprennent, à tous les échelons, qu'ils dépendent d'un Conseil d'Administration, de son Président, des hommes à qui une autorité a été donnée par pouvoirs, et, au premier chef, de l'Assemblée Générale.

Au demeurant, si d'aucuns pouvaient encore être sceptiques, au lendemain du départ de M. Louis Céré, ils ne le seront plus désormais pour peu qu'ils veuillent passer au Bureau du Président, 7 rue Washington à Paris (8<sup>e</sup>). Ils se rendront compte que les fautes dont ils ont eu un aperçu dans le corps de cet exposé étaient infiniment plus graves qu'elles ne paraissaient tout d'abord, car le successeur de M. Louis Céré a dû honorer des traites et payer des arriérés dont l'intéressé n'avait soufflé mot, lors de la passation des services. Ces dépenses, indiscutablement effectuées pour le compte de la F.O.E.F.I., étaient à la traîne, parce qu'avec son système de gestion, perpétuellement en équilibre instable, M. Louis Céré n'avait pas les moyens de les régler. Elles s'élèvent néanmoins à des sommes importantes et autorisent le Président à déclarer à l'Assemblée Générale Ordinaire qu'aujourd'hui, pleinement renseigné, il se félicite de n'avoir pas cédé aux diverses pressions dont le but était de lui faire reprendre M. Louis Céré à la F.O.E.F.I.

Cette déclaration met un point final aux éclaircissements que l'Assemblée Générale Ordinaire avait le droit d'attendre du Président sur les raisons de la démission de M. Louis Céré, ainsi que sur les incidences de son attitude, antérieurement et postérieurement à son départ de la F.O.E.F.I., au cours de l'exercice 1956.

Malheureusement nos difficultés ne devaient pas s'arrêter à ce stade.

Nous avons obtenu du Gouvernement que fut mis à notre disposition - en remplacement de M. Louis Céré - M. Louis Jeandenant, Commis principal des Services Extérieurs de la France d'Outre-Mer que notre Délégué en Métropole, M. Maurice Grolleau, appuyait avec chaleur, pour l'avoir vu à l'œuvre à Marseille. Le Président, pour sa part, avait eu l'occasion d'apprécier également la bienveillance de M. Louis Jeandenant à l'égard des jeunes Eurasiens dont il avait eu à s'occuper, auparavant.

Nanti de cette double confiance, celui-ci se rendit à Notre-Dame-du-Vaudreuil où il consacra plusieurs jours à la visite du Foyer des Sablons. Après en avoir accepté fermement la direction il retourna à Marseille préparer son déménagement.

Revenu sur les lieux, au moment où M. Louis Céré s'apprêtait à lui remettre sa succession, M. Louis Jeandenant refusa net et lui signifia qu'il renonçait au poste. Nous étions au 31 Août 1956, date d'expiration du délai de préavis observé par M. Louis Céré. La préparation de la rentrée scolaire exigeait un travail énorme en raison de la multiplicité et de la diversité des établissements fréquentés par nos pupilles.

M. Maurice Grolleau, alerté, s'efforça de faire revenir M. Louis Jeandenant sur sa décision, en lui démontrant l'embarras dans lequel il nous mettait et les conséquences imprévisibles de sa carence, s'il s'entêtait, tant pour la F.O.E.F.I. que pour lui-même. Il ne parvint nullement à l'ébranler. Le pays étant trop triste au gré de son épouse, M. Louis Jeandenant ne voulait pas contrarier celle-ci. Il reprit le train le jour même.

Du fait que rien ne permettait de présager un incident aussi grave, nous connûmes ce qu'il est convenu d'appeler « le vide d'un temps mort ». Le Foyer ne pouvait cependant rester sans aucun contrôle, d'autant moins que notre principal surveillant, M. René Garnier, était mobilisé. Un accord fut alors conclu entre le Président et M. Louis Céré, moyennant quoi ce dernier accepta de prolonger ses services d'un mois.

Dès lors, il fut possible de joindre à Paris M. Désiré Borne, ancien inspecteur hors classe de la Garde Indochinoise, candidat No 2 à la direction d'un Foyer, derrière M Louis Jeandenant.

M. Désiré Borne se rendit aussitôt à Notre-Dame-du-Vaudreuil où il s'initia immédiatement au fonctionnement du Foyer des Sablons et des annexes de Saint-Pierre-du-Vauvray. Sa tâche s'avéra compliquée à souhait, à cause des bouleversements de la transmission des pouvoirs, du départ d'une partie du personnel subalterne apparenté à M. Louis Céré, de la restitution de son immeuble à celui-ci, de la vérification des écritures et des inventaires et de la mise en train de la rentrée scolaire.

N'ayant pas de logement et en attendant qu'un local soit aménagé à son intention, M. Désiré Borne s'installa avec sa femme, également sa collaboratrice, dans un petit hôtel voisin. Etrangers au pays, ils surent, tous deux, regarder la situation en face et se mirent au travail avec un courage exemplaire. De par sa formation, M. Désiré Borne s'imposa, dès son arrivée, aux fortes têtes du Foyer et précisa à tous comment il entendait asseoir les bases d'une discipline à la fois bienveillante mais sans faiblesse. Les relâchements constatés ne furent plus tolérés.

Aujourd'hui encore le poste de directeur du Foyer des Sablons est loin d'être une sinécure. Les garçons de caractère difficile en dépendent, ainsi que les plus âgés. C'est indiscutablement à M Désiré Borne qu'échoit la mission la plus ingrate et la plus dure. Le Président est persuadé qu'il la mènera à bien, à en juger par les résultats qu'il a, lui-même, déjà enregistrés.

Entre temps, M. Louis Jeandenant s'était ressaisi; le Président dû, comme pour M. Louis Céré précédemment, répondre à plusieurs interventions en sa faveur tendant à lui procurer un autre emploi à la F.O.E.F.I. Parmi ces interventions se situent celle de M. le Ministre de la France d'Outre-Mer Gaston Defferre et celle de M. le Député Francis Leenhardt, rapporteur général de la commission des Finances à l'Assemblée Nationale.

Il n'a pas été possible au Président de donner satisfaction à ces deux hautes personnalités, pour la raison majeure que le seul poste vacant était celui que M. Louis Jeandenant avait abandonné et qu'occupait M. Désiré Borne, à l'entière satisfaction du Président et du Délégué en Métropole,

M. Louis Jeandenant a été à la charge de la F.O.E.F.I. du 1er Septembre au 31 Décembre 1956. Il est question que l'Administration le réintègre dans ses rangs

Du point de vue des relations avec les milieux officiels M. Désiré Borne a signalé dans son rapport de fin d'année que, partout, il rencontrait le meilleur accueil. L'Assemblée Générale, informée par le Président, tient à exprimer sa gratitude aux autorités départementales, préfectorales et municipales pour l'appui qu'elles n'ont cessé d'apporter à la F.O.E.F.I. et l'esprit de compréhension dont elles ont toujours fait preuve à son égard.

L'Assemblée Générale est également reconnaissante aux autorités religieuses du département de la sollicitude qu'elles témoignent à ses pupilles et des facilités qu'elles leur réservent pour la pratique de leurs devoirs de chrétiens. Études. - Le Foyer des Sablons répartit ses pupilles sur neuf départements, au prorata des places disponibles dans les établissements qu'ils sont appelés à fréquenter: lycées, collèges, écoles diverses et centres professionnels.

Les départements en cause sont l'Eure, la Seine Maritime, le Nord, le Calvados, la Seine-et-Oise, la Somme, le Pas-de-Calais et les Vosges. Cinq pupilles ont été confiés à des particuliers qui leur apprennent un métier. Vingt-huit autres, maintenus au Foyer travaillent au Jardin ou à l'atelier. Ce sont, pour la plupart, des sujets que l'on parvenait à caser en Indochine, autrefois, avant l'exode des Français, mais qui sont devenus, aujourd'hui, des poids lourds dans la Métropole. Ils ne peuvent être admis dans un Centre professionnel, faute de leur certificat d'études. Il faut espérer qu'ils se dégrossiront au régiment.

L'état No 4 annexé au Relevé numérique des effectifs donne la physionomie exacte de l'immense dispersion qui nous vaut de pouvoir faire continuer leurs études à 129 enfants ou de leur assurer un apprentissage technique sur les 157 du Foyer. Deux pupilles ont été reçus à la 2ème partie de leur Baccalauréat : David Marcel et Olive'li Henri - et quatre, à la 1ère partie : Brice Jean, Essaitier Jean, Hecquet Louis et Schmidt Henri. Les autres succès de l'année acquis par les enfants du Foyer des Sablons ressortent comme suit: .

B. E. P. C. : Bonnemberger Henri. Janssen Louis. Lecuyer Martin.

C. E.P. : Verdy André.

C. A.P. : Brice Louis (ajustage). Cailleret Henri (chaudronnerie). Esperinas Eugène (ajustage), Grivet Gaston (ajustage). Guizot Jean (ajustage). Mingault Robert (ajustage). Quinternet François (mécanique d'entr. etien). David Henri (moniteur-câbleur-radio etc.)

Certificat d'Aptitudes de Formation Professionnelle Accélérée : Battavoine Robert (peintre). d'Audigier Maurice (électricien). Rigaud Paul (peintre). Thibault Charles (soudeur).

Brevet Commercial 1ere partie : Guy Roger .

Brevet Industriel - Electricité : Michel Jean.

A ces divers résultats, nous sommes heureux d'ajouter les bourses qui ont été obtenues et allègent d'autant nos dépenses :

Bourses d'internat 51

Exonérations Rectorales 2

Bourses Nationales 1/2 Fract 2

Bourses d'entretien 5

Exception faite pour trois établissements où nos pupilles sont plus d'une dizaine, les autres n'en ont qu'un chacun ou quelques isolés que la rentrée scolaire regroupe.

Ce brassage parmi les enfants de la Métropole est fort utile. Les incidents qui en découlent sont rares et ne tirent pas à conséquence.

Le Service de l'Enseignement a droit à la reconnaissance de notre Fédération pour la hauteur de vues qui préluade aux dispositions qu'il a toujours prises en faveur de nos pupilles. Le dévouement du personnel enseignant ne s'est jamais démenti depuis notre implantation en France.

## État Sanitaire

Quatre malades, gravement touchés, ont bénéficié d'un traitement spécial. La proportion est faible pour des effectifs qui étaient de 157 enfants au 3 Décembre 1956. C'est dire à quel point l'état sanitaire nous donne satisfaction.

Il est vrai que les pupilles du Foyer des Sablons pratiquent les sports tout au long de l'année et ont acquis, de ce fait, une constitution robuste. Le basketball et le football ont la préférence. Aux vacances des rencontres amicales ont été organisées avec les meilleures équipes de la région.

Un jeune garçon, Theyssac René, admis à l'Hôpital de Bernay le 19 Juin 1956, a été opéré de l'estomac. Mis exeat le 7 Septembre, il a repris ses études. Il est complètement guéri. Un autre plus âgé, Henry Robert, avait eu en Indochine une fracture de la clavicule droite qu'il paraissait ignorer. Elle s'était

ressoudée à son insu et a été décelée au cours de la visite de préembauchage qu'il dût subir aux Hauts Fourneaux de Rouen, à Grand Quevilly. Traitée par Radiothérapie, cette fracture n'est plus qu'un mauvais souvenir.

L'insuffisance de chauffage, l'hiver dernier, a provoqué quinze cas de grippe qui ont été enrayerés rapidement. Mais il est évident qu'un chauffage approprié devra être installé avant le retour des grands froids.

## **Bâtiments**

Les gros travaux et installations sanitaires indispensables au regroupement de tous les pupilles au Foyer des Sablons et à la libération des immeubles de St-Pierre-du-Vauvray, où ils se trouvent éparpillés, sont actuellement assez avancés. Dès son retour d'Indochine, en Mai 1956, le Président soucieux de se mettre en règle avec les Services de la Santé Publique et de la Population, n'admit plus que ces travaux fussent encore ajournés. Il alla, de ce fait consulter un homme de l'art de la région et lui expliqua ce qu'il attendait de sa compétence.

M. Marcel Muller, architecte agréé, 17 rue Tatin, à Louviers, accepta d'étudier un avant-projet, avant de s'engager vis-à-vis de la Fédération. Il se rendit à plusieurs reprises au Foyer des Sablons, afin de mieux détailler au Président et au Délégué métropolitain les différentes combinaisons qui pourraient être échafaudées, sans contrevenir à la législation en vigueur. Le but recherché consistait à associer les commodités requises pour les enfants en hiver avec l'esthétique des bâtiments existants et les possibilités financières de la Fédération.

Le premier avant-projet présenté fut examiné longuement, retouché, puis modifié et finalement rejeté. Il avait l'inconvénient de comporter un passage couvert difficile à chauffer que les enfants devaient traverser par tous les temps pour se rendre aux toilettes.

Le second avant-projet qui, après discussions, donna lieu au plan définitif, prévoit les installations sanitaires à l'emplacement des anciennes cuisines, au demeurant, fort mal conçues dans leur état actuel. Réfectoires et cuisines formeront un corps de bâtiment annexé au bâtiment central, en équerre par rapport à celui-ci. A l'étage, un dortoir d'une capacité de quarante enfants permettra de desserrer les lits des autres pièces.

Il fallut deux mois à l'architecte pour adapter ses vues à nos conceptions, moyennant quoi les entrepreneurs furent conviés, par appel d'offres, à participer aux adjudications qui se déroulèrent à Louviers.

L'ensemble des circonstances énumérées fut la cause que les travaux ne commencèrent qu'au cours du second semestre 1956. La mauvaise saison contribua à leur infliger un nouveau retard. Cet inconvénient regrettable permettra, en contrepartie, de répartir les dépenses sur deux exercices: 1956 et 1957. Celles-ci seront de l'ordre de Quinze Millions de francs, ce qui doublera pratiquement le prix de revient du Foyer des Sablons.

Aux grandes vacances de 1956 et lors des fêtes de fin d'année les trois quarts de nos effectifs de pupilles se trouvant réunis au Foyer la nuit, et la totalité le jour (les pupilles qui couchaient à St-Pierre-du-Vauvray y venaient, dès le matin, rejoindre leurs camarades), nous avons connu d'énormes difficultés par suite de l'insuffisance des W. C. (quatre pour 157 enfants) et la précarité des douches de fortune. Il est heureux que nous n'ayons enregistré aucune épidémie.

Malgré la lenteur des entrepreneurs et des ouvriers, les installations sanitaires entreprises en première urgence seront terminées en Juillet prochain. Le reste traînera encore un peu, bien que M. Désiré Borne passe son temps à harceler l'architecte et à activer la marche des chantiers. Mais il ne peut faire mieux, sous peine de provoquer l'arrêt de ceux-ci.

Les travaux en cours d'exécution nous ont déjà permis de rendre à M. Louis Céré son immeuble de St-Pierre-du-Vauvray et à Mme. Albert Labelle, le sien également. En outre, la villa « La Perle » dont la F.O.E.F.I. est propriétaire ne lui sera d'aucune utilité en 1957. Elle est donc à vendre. Déjà les offres reçues laissent espérer que nous en retirerons net Quatre Millions de francs, soit un demi-million de plus qu'elles n'a coûté. Cette somme viendra en atténuation des fonds investis au Foyer des Sablons pour son amélioration.

Un avantage qu'il serait vain de sous-estimer est que notre nouveau directeur, M. Désiré Borne, logera au Foyer même et non, comme le faisait M. Louis Céré, à six kilomètres de là. Il aura en permanence sous son contrôle tous les pupilles regroupés.

Le personnel subalterne, dont nous sommes satisfaits, moins dispersé, pourra être mieux employé.

Les travaux et les gros achats auxquels nous aurons à faire-face en 1957 se répartissent comme suit :

1° A exécuter par nos propres moyens :

- Remise en état de l'Eolienne
- Aménagement des dortoirs par suppression des cloisons.

2° A confier à des entreprises privées :

- Réfection de l'installation électrique du bâtiment central,
- Remise en état des W. C. de nuit,
- Ouverture de sorties de secours aux dortoirs, Forage d'un nouveau puits,
- Peinture générale.

3° Gros achats :

- Une cuisinière à charbon, modèle hôtel,
- Une chambre froide ou un réfrigérateur,
- Une machine à laver électrique pour collectivité,
- Une bascule de 200 kilos.

Ainsi, le Foyer des Sablons ne tardera pas à s'inscrire au rang des oeuvres les mieux conditionnées. Mais il est utile de rappeler à l'Assemblée Générale que, pendant toute l'année 1956, aucun autre centre ne nous a occasionné autant de soucis ni d'inquiétudes que ce Foyer; dont le renflouement n'a cessé de nous préoccuper. Nous sommes heureux enfin de l'avoir maintenu dans le département de l'Eure où le Président Mendès France s'est toujours penché avec bienveillance sur nos efforts, à l'extension desquels il a largement contribué.

L'Assemblée Générale enregistre avec satisfaction le redressement dont les détails lui ont été soumis et approuve les intéressantes dispositions qui permettront au Foyer des Sablons de répondre pleinement, dans un proche avenir, aux objectifs que poursuit la F.O.E.F .I.

1957

Le Foyer des Sablons, réservé en principe aux pupilles adolescents, a donné beaucoup de soucis à la Fédération depuis trois années. Quand nos pupilles ont dépassé l'âge scolaire, le choix d'un métier, toujours délicat même pour des enfants conseillés et dirigés par leurs familles, le devient bien davantage lorsque l'enfant est mal adapté à la vie française, comme le sont certains de nos pupilles envoyés dans la Métropole depuis 1954. Pour éviter des échecs qui obligent la Fédération à les reprendre en charge, ils ont besoin d'être suivis pendant les débuts de la carrière qu'ils ont choisie. Le Foyer des Sablons, destiné en partie à ces pupilles inadaptés, était devenu un centre où les paresseux se donnaient rendez-vous, allant jusqu'à se faire renvoyer par leurs employeurs, pour y revenir vivre aux frais de la Fédération. La croyance s'y était accréditée que le séjour au Foyer était un droit jusqu'à 21 ans et que les pupilles pouvaient, en toute liberté, refuser de travailler.

M. BORNE, qui n'était pas parvenu à redresser une situation déjà difficile avant le départ de M. CÉRÉ, a donné sa démission en novembre. Il a été remplacé par M. MORANGE le 1er décembre. Les Assistantes sociales de la Fédération et Mme GRAFFEUIL lui ont apporté ensuite leur concours et, en deux mois, plus de cinquante pupilles inadaptés ou malades ont été dispersés ou mis au travail. En voici la répartition :

1° Malades et débiles :

MERMINOD - Colonie agricole de Perray-Vaucluse à Epinay-sur-Orge relevant des Etablissements Psychiatriques de la Seine.

GUICHARD - Garçon de laboratoire à la Faculté de Médecine de Paris.  
LAN (Robert) - Clinique du St-Rédempteur à Lyon.  
NGUYÊN-CUNG-DUC (Pascal) - La Salpêtrière à Paris.  
LE-QUANG-BIENG - Hôpital St-Joseph à Paris.  
FALL et DIOP - Hospitalisés à Pasteur.  
COMMIN - Pères du Collège St-Jude à Armentières.

2° Travailleurs :

HARLEX, INGOUFF, NGUYÊN (Fernand - Robert), SINIBALDI - Au Foyer des Jeunes travailleurs de Béziers.

POULLE, PAYET et NGUYÊN (Gaston) - Au Foyer des Jeunes travailleurs de Marseille, rue Ferdinand-Rey.

FORDEVEAUX, BOBY - La Providence à Marseille.

VINCENT- Tapissier au Foyer des Jeunes Travailleurs à Villeurbanne.

BOSINCO, SAINT GABRIEL, SCHMIT, EVIN, LEBRUN, LESSENT, SARRAZIN Chez Citroën.

SCHOLZ et SOUBRIER - Hauts Fourneaux de Rouen.

MAUREIN - S.N.C.A. Nord à Châtillon-sur-Seine.

DEMETRUIS et FRIEDRICH - Chez Simca - Nanterre.

REMANJOIN - Chez Bronzavia (Courbevoie) .

PANNECIÈRE - Chez Klei (Ateliers mécaniques, à Paris 13e)

COULOMP (Paul) - Chez Jitzo (petites précisions) à Paris 13e.

DIOP N'DERY et NORAC - Etablissement d'observation à Poitiers.

PAGNAL - Garage Duhesne à Paris 18e.

DOAN - Chez Ondia (Maison de Radio) , rue de Clignancourt à Paris.

DELEZE et DINGA - Plombier et menuisier, placés à Carrières-sous-Poissy.

PERROT - Comptable chez Cook à Paris.

PAULIEN - Peintre à Carrières-sous-Poissy.

RUBILLAIS - Ajusteur à Carrières-sous-Poissy .

3° Etudiants :

CATALA - Ecole d'Electricité, 12, rue de la Lune, Paris.

TOLET (Max) - Modéliste à Paris.

WOLFF - Maître d'Internat au Lycée de Cahors où il prépare le bachelot.

4° Service militaire :

MICHEL (Jean) , Guy (Roger) et EVIN.

Le pupille RIGAL qui avait refusé de rester dans le Foyer de Villeurbanne où une chambre lui avait été trouvée et qui voulait retourner aux Sablons où il refusait de travailler a été émancipé. Après cette mesure, il a été rayé des effectifs de la Fédération. Cet exemple a été salutaire et a fait réfléchir ceux qui pensaient pouvoir pendant longtemps encore paresser aux Sablons. Il serait, en effet, inadmissible que nos pupilles refusent de se mettre au travail à l'âge où les jeunes Français, qui n'ont pas les capacités suffisantes pour faire des études, entrent à l'atelier.

Ainsi, en deux mois à peine, 50 pupilles qui étaient considérés comme fortes têtes, ou que l'on ne parvenait pas à mettre au travail, faute de logement pour les héberger, ont trouvé une situation et une chambre. Ils continueront à être suivis par les Assistantes de la Fédération, afin de parer aux défaillances éventuelles ou de les guider, mais avant peu ils cesseront d'être une charge. Dotés d'un métier, ils peuvent commencer leur apprentissage de la vie dans de bonnes conditions. Leur comportement actuel permet d'espérer qu'ils sauront, pour la plupart, s'adapter .

On peut considérer, dès maintenant, que les problèmes posés par le Foyer des Sablons sont résolus. A



l'avenir, ce Foyer recevra surtout les garçons qui ne peuvent rester dans leurs établissements pendant les petites vacances (Pâques et Nouvel An) qui sont en instance de travail ou d'affectation dans un établissement, ou qui reviennent pendant les grandes vacances d'un camp ou d'une colonie et sont sans logement. Le Foyer des Sablons deviendra ainsi une sorte de centre d'hébergement provisoire, ce qui est absolument nécessaire pour que la Fédération puisse faire face aux multiples tâches qui lui incombent.

Les travaux entrepris aux Sablons comportaient les prévisions suivantes (non compris les honoraires de l'Architecte) .

1" Pavillon d'hygiène et réfectoire	12.991.000	
2" Dortoir d'été	2.845.000	
3" Logement Directeur	1.946.755	
4" Consolidation garage	80.940	
5" Transformation de l'ancien bâtiment	2.558.000	
6" Echelle de secours	39.925	
7" Cave, escalier cave et raccords de maçonnerie	450.000	
8" Groupe moto-pompe	130.000	
9" Aménagement provisoire d'une cuisine et écoulement des eaux	150.000	
10" Fosse septique	350.000	
	TOTAL	21.541.620

Des suppléments ont été ensuite commandés

1° Aménagement nouvelle chaufferie et transformation de l'ancienne en lavabos	615.700	
2° Travaux de drainage	571.000	
3° Achat cuisinière neuve, réfection Maison Labelle Installation nouvelle cuisine	785.042	
4° Peinture de la salle de douches	155.546	
	Total	1.127.288

Ce qui porte le total des prévisions à 23.668.908

La répartition par entrepreneur donne

Maçonnerie	11.913.143
Charpente	1.850.000
Couverture	910.000
Menuiserie, quincaillerie	2.028.839
Plomberie Chauffage, sanitaire	4.891.844
Electricité	448.684
Peinture	1.626.093
	Total 23.668.908

Le prix de revient réel s'élève d'après les dernières estimations de l'architecte (6 janvier 1958 et 3 février 1958)

Maçonnerie	11.905.143
Charpente	1.463.100
Menuiserie, quincaillerie	1.917.664
Plomberie Chauffage, sanitaire	4.639.292
Electricité	448.684
Peinture	1.626.093
	Total 22.971.678

(chiffre incertain supplément à prévoir)

Des travaux de peinture supplémentaires sont à prévoir, qui n'ont pas été chiffrés :

- 1° Peinture après modification des W.C.
- 2° Peinture murs lavabos (ancienne chaufferie)

3° Peinture nouveaux W.C

4° Peinture du chauffage dans l'ancien bâtiment.

Il faut donc envisager un prix de revient des travaux de l'ordre de 23.500.000 francs, auquel s'ajouteront les honoraires de l'architecte calculés à 5% : 1.175.000 Francs.

Total Général 24.765.000 Francs.

1958

Au 1er Janvier 1958, l'effectif des pupilles figurant sous le contrôle du foyer était de 129. J'avais déjà commencé pendant le dernier trimestre 1957 à enlever les plus âgés et les plus indésirables car il m'était apparu impossible de continuer à entretenir dans l'inactivité des pupilles qui ne faisaient aucun effort pour trouver du travail, ou qui, lorsque la Direction du Foyer leur en avait trouvé, se faisaient renvoyer pour revenir vivre aux Sablons dans l'oisiveté. Trop de malades ou de débiles mentaux encombraient ainsi sans raison le Foyer des Sablons, alors que leur place était dans des établissements spécialisés.

Dès le mois de Décembre 1957 une cinquantaine étaient déjà dispersés. Malheureusement, plusieurs ne tardèrent pas à transporter leur esprit d'indiscipline dans les établissements où ils étaient mis en apprentissage et abandonnèrent leur travail. Pendant quatre mois les Assistantes s'efforcèrent de les réadapter et de les guider. La Fédération leur fit également des avances pécuniaires pour faciliter leurs débuts. Mais leur mauvaise volonté et leur paresse ayant réduit à néant tous nos efforts, je décidai d'émanciper six pupilles âgés de plus de 18 ans et particulièrement réputés pour leur mauvaise conduite: Friedrich, Lyon, Demetrius, Lebrun, Saint Gabriel, Sarrazin. Marret qui avait fait preuve d'une paresse invétérée et pour qui on avait trouvé, sur la recommandation du Sous-Préfet de Thiers, dans une famille spécialement choisie, une situation d'apprenti-coutelier à Thiers, déroba, quelques jours à peine après son arrivée, une somme de 60.000 Fr à sa patronne. Arrêté par la gendarmerie, il a été placé dans la maison d'observation de l'Oclède à Clermont Ferrand en attendant sa comparution devant le juge des enfants.

Un autre, Nguyen Fernand Gaston aussi paresseux que Marret, mis en apprentissage à Carrières-sous-Poissy après avoir été chassé de son foyer de Marseille, commit un vol de 22.000 Fr dans son nouveau foyer au préjudice d'un de ses camarades. Le Parquet de Versailles, après l'avoir mis en état d'arrestation à la prison de Versailles, le fit comparaître devant le Tribunal pour enfants. Celui-ci l'a placé dans la maison d'observation de Laxou.

Dumoulin qui souffrait de crises fréquentes d'épilepsie, et avait été placé dans l'établissement spécialisé pour ce genre de maladie de la Teppe près de Montpellier, s'est révélé atteint de démence précoce. Interné ensuite dans un asile d'aliénés, il est possible que l'on obtienne sa réadaptation à des conditions de vie semi-normales.

Enfin Grivet a été arrêté au moment où il commettait un vol dans un magasin du Boulevard St Michel à Paris.

D'autres incidents, moins graves sans doute, mais révélateurs d'un état d'esprit regrettable, m'ont obligé à sévir. Tel le jeune Mahon qui, placé en apprentissage dans un restaurant de St Symphorien, tenta de porter un coup de couteau à son Chef parce que celui-ci lui avait vivement reproché sa paresse. Si deux commis qui avaient assisté à la scène ne l'avait maîtrisé, l'incident aurait pu être grave. Conduit chez le Juge des Enfants de Tours, Mahon a été placé dans une maison d'observation de Nice pour une durée d'au moins six mois.

Tel encore le jeune Nouaillac qui, servant en qualité d'apprenti aux cristalleries de Baccarat, donna pendant le travail un coup de couteau à un ouvrier français qui l'avait injurié. S'il s'était servi de ses poings, l'incident aurait été classé car Nouaillac avait été provoqué mais un coup de couteau ouvrant le bras de son adversaire et nécessitant une pose d'agrafes avec incapacité de travail de quelques jours, ne pouvait être toléré. Une mesure de correction paternelle a été demandée au Juge des Mineurs de

Nancy qui a placé Nouaillac dans la maison d'observation de Laxou.

Ces cas montrent à quel point il est nécessaire de faire un tri avant de laisser partir d'Indochine les enfants à destination de la France. Au moment de l'exode, la Fédération a reçu trop de déchets. Certes une sélection peut paraître inhumaine, mais elle est inévitable. Tôt ou tard, les inadaptés ou les débiles mentaux et physiques doivent être confiés à des maisons de redressement et à des asiles. Il arrive même qu'ils commettent un délit et relèvent alors des tribunaux. La Fédération en fait l'expérience à ses dépens.

Après bien des déboires et des vicissitudes qu'il serait trop long de relater ici, tous les pupilles des Sablons, sauf une vingtaine qui se sont révélés capables de poursuivre des études dans des conditions acceptables, ont été dispersés dans la France entière et mis au travail. Les vingt derniers sont pensionnaires et ne retournent aux Sablons qu'exceptionnellement pendant les périodes de vacances où des colonies organisées ne peuvent les recevoir. La Fédération se trouve ainsi soulagée des éléments les moins recommandables, mais il arrive encore que certains d'entre eux, de plus en plus rares, reviennent solliciter des secours au siège social. Ils sont éconduits, sauf s'ils sont sérieusement malades ou s'ils justifient d'un cas de force majeure.

Si j'avais été moins sévère, les bureaux de la rue Washington se seraient rapidement transformés en service de distributions de fonds à des jeunes gens préférant vivre de mendicité, plutôt que de travailler. Lassés de quémander sans rien recevoir, les pupilles qui espéraient continuer à vivre dans la paresse en exploitant la Fédération ont été contraints bon gré mal gré de se soumettre. Il en est qui ont été réduits à passer quelques nuits sous les ponts de Paris ou dans des asiles populaires. L'exemple a été salutaire. Tous savent maintenant qu'ils ne pourront échapper à la dure nécessité de gagner leur vie comme les jeunes Français. Ceux qui en sont capables font des études supérieures, les autres deviennent des ouvriers.

#### Personnel:

Le personnel en service au foyer comprend :

- 1 Directeur
- 1 Econome Secrétaire
- 1 Cuisinier
- 1 Menuisier
- 1 Chauffeur, H. de peine
- 1 Jardinier
- 2 Lingères
- 1 Femme de ménage.

Maurice Céré, homme de peine, a cessé tout service au Foyer le 28 Février, par suppression d'emploi. L'ex-pupille, Jean Pierre Morel, qui remplissait les fonctions de secrétaire, a quitté également le Foyer le 28 Février par suppression d'emploi.

#### Bâtiments :

Toutes les améliorations apportées au foyer par les entrepreneurs sous la direction de l'architecte ont été terminées fin Mars. Les travaux de peinture fin Mai.

La ligne électrique, reliant le compteur au bâtiment principal et à la station de pompage, a été refaite, l'ancienne ligne aérienne était défectueuse et provoquait, outre une perte sensible de courant, des perturbations sérieuses dans le circuit de distribution. Elle a été remplacée par une ligne enterrée sous câble.

Le personnel du Foyer, aidé de quelques pupilles, a effectué d'importants travaux d'entretien, repeint tous les dortoirs, les lavabos et certaines salles du bâtiment central.

Une infirmerie, plus vaste que l'ancienne, et une salle de consultation ont été aménagées dans deux petits dortoirs, par nos propres moyens.

La chapelle a été sommairement remise en état, et transformée en salle de jeux et de télévision.

La toiture du bâtiment principal (où des infiltrations d'eaux de pluie détérioraient les plafonds dans certains dortoirs et provoquaient parfois des inondations) a été réparée et révisée entièrement par

l'Entreprise Hedouin, qui a construit le toit du bâtiment neuf.

Matériel de transport :

Le mauvais état du car et de la camionnette a entraîné des réparations fréquentes et onéreuses. Après les grandes vacances, il a fallu remplacer les câbles et les férodos des freins du car qui étaient complètement usés. La rupture d'un des câbles de frein a failli provoquer un accident grave, au retour du transport des jeunes pupilles à Vouvray et Semblançay.

Assurances :

Toutes les assurances ont été renouvelées, particulièrement l'assurance-incendie du Foyer qui a été révisée et établie sur de nouvelles bases, compte-tenu des constructions neuves (cuisine, réfectoire, dortoir) et des aménagements intérieurs.

1959

PUPILLES: Au 1er janvier 1959, l'effectif figurant au contrôle du Foyer des Sablons était de 24 pupilles, dont les noms suivent :

LECUYER (Martin), Lycée d'Evreux.  
DELATSCH (Jean-Paul), Lycée de Deauville.  
ESPERINAS (Félix), Lycée de Deauville.  
INGOUFF (Maurice), Lycée de Deauville.  
LEFRANC (Jean-Pierre), Lycée de Deauville.  
STUBBS (Jonas), Collège N. Dame de St Amand les Eaux.  
HENRY (Robert), Collège de Louviers.  
PHILIPPE (André), Collège de Louviers.  
ROBERT (Jacques), Collège de Gisors.  
VERDY (André), Collège de Gisors.  
BEAUVILLE (Daniel), C.A.P. Jumelé au Collège de Gisors.  
LEROUX (Albert), C.A.P. Jumelé au Collège de Gisors.  
LEVAN (Gaston), C.A.P. Jumelé au Collège de Gisors.  
LAFARGUE (Yves), Ecole des Beaux Arts à Rouen.  
ROBERT (Henri) , Ecole des Beaux Arts à Rouen.  
MARCEL (Pierre) , C.P.A. Netreville à Evreux.  
LE-VAN-HAO (Albert) , C.P.A. Pont Saint-Pierre.  
SAVIOZ (Jules), C.P.A. Pont Saint-Pierre.  
LE- QUANG - BIENG (André) , C.P.A. Capucins à Rouen.  
COURBAN (Joseph), Ecole Technique du Havre.  
RICAU (Edmond), Apprenti Pâtissier Vernon.  
CAMUS (Louis), Foyer des Sablons.  
FABIEN (Alain-Lucas), Foyer des Sablons.  
NGUYEN-HANH (André), Foyer des Sablons.

En cours d'année, 7 d'entre eux ont été mutés :

COURBAN (Joseph), rayé des contrôles du foyer sur sa demande, le 25 janvier 1959.  
CAMUS (Louis) et FABIEN (Alain-Lucas), envoyés au foyer des Jeunes Travailleurs de Beziers, le 11 février 1959.  
NGUYEN-HANH (André), muté à Paris, le 19 février 1959.  
MARCEL (Pierre), appelé sous les drapeaux, le 10 mai 1959.  
LAFARGUE (Yves) et ROBERT (Henri), rayés des contrôles du foyer et rattachés à Paris.

RESULTATS SCOLAIRES

Quatre pupilles se sont présentés au baccalauréat: LEFRANC (Jean-Pierre), 1ère partie.

HENRY (Robert), 1ère partie.

STUBBS (Jonas), 1ère partie.

LECUYER (Martin), Sciences Expérimentales. Tous ont échoué.

Seul, SAVIOZ (Jules) a obtenu son C.A.P. de Chaudronnier au Centre d'Apprentissage de Pont-Saint-Pierre.

## ETAT SANITAIRE

Bon dans l'ensemble. Cependant, LEROUX (Albert) souffre d'un début d'ulcère à l'estomac. Le diagnostic du Docteur POUTRIN de Louviers a été confirmé par une radiographie. Il suit un régime sévère mais devra être examiné à nouveau par un spécialiste, aux vacances de Pâques 1960.

MARCEL (Pierre), atteint d'une sinusite, a été hospitalisé à Evreux en janvier 1959.

HAMISKY (André) est tombé de la camionnette du foyer, en marche (septembre 1959). Blessures superficielles et contusions sans gravité apparente.

## VACANCES

Tous les pupilles ont participé à des colonies de vacances. Quelques uns d'entre eux ont été envoyés au foyer de Vouvray, en attendant leur départ en vacances, pendant le congé du personnel du foyer des Sablons.

Le directeur qui devait prendre son congé du 8 juillet au 8 août, a été rappelé d'urgence. Il a regagné le foyer des Sablons le 19 juillet, pour y recevoir des pupilles rentrant de colonies, et qui ne pouvaient rejoindre les foyers de Touraine, où sévissaient des épidémies de rougeole et d'oreillons. Pendant les mois de juillet et d'août, l'effectif des pupilles a été en moyenne de 50 enfants, dont ceux des foyers de Touraine et 8 jeunes enfants, arrivés de Saïgon par avion.

Deux surveillants du foyer de Semblançay sont venus successivement seconder le directeur, jusqu'au retour des enfants dans leurs foyers respectifs.

## RENTREE SCOLAIRE

Tous les pupilles dépendant du foyer des Sablons et quelques autres qui y étaient temporairement ont rejoint leurs établissements scolaires respectifs. 8 ont regagné Tours, 4 le foyer de Vouvray. Les autres ont été pris en charge par le Siègè à Paris.

## FERMETURE DU FOYER DES SABLONS

Le foyer a été fermé définitivement le 30 septembre 1959. A partir du 15 septembre, tout le matériel ou le mobilier pouvant être utilisé par les foyers de Touraine a été transporté et entreposé dans les dépendances du Foyer de Vouvray. Les transports ont été assurés par la camionnette du foyer des Sablons et aussi par celles de Vouvray et de Semblançay.

Les draps, couvertures, vaisselle, couverts, ont été mis à la disposition des foyers de Touraine, ainsi que le motoculteur qui est en service à Semblançay, et quelques machines outils à Vouvray.

Il reste aux Sablons tous les lits et matelas des dortoirs et de la réserve, tout le gros matériel de cuisine, la machine à laver la vaisselle et la machine à laver le linge, tout le matériel de l'atelier de menuiserie et une partie du mobilier de la direction.

Certain matériel réformé (éolienne, serre, ferrailles diverses) a été vendu pour une somme globale de 405.000 francs. La camionnette a été vendue 120.000 francs. Le car n'a pas trouvé preneur.

## PERSONNEL

Le personnel a été avisé par lettre recommandée de son licenciement à compter du 1er octobre 1959. Seul, M. LAMPE reste en fonctions, chargé de la garde du foyer et de l'entretien du matériel. Toutefois, comme il est domicilié à Portejoie le jardinier, M. VICTOR (Roger), a été autorisé momentanément à continuer de loger dans le bâtiment du concierge, en attendant que la « maison Courant » qui lui est destinée soit construite au village de N.D. du Vaudreuil ; il devra, en compensation, assurer la garde de nuit du foyer.

## DEPART DU DIRECTEUR

M. MORANGE a quitté le foyer le 6 octobre 1959, après avoir effectué les dernières formalités administratives et réglé les factures des fournisseurs. Il a remis le même jour au Siège Social de la Fédération une liste des pièces comptables et des factures impayées, y compris les états de Sécurité Sociale et les impôts mobiliers non réglés, faute de fonds nécessaires, et les dossiers des pupilles ainsi que les archives.

## CONGE

Ne pouvant prendre la direction du foyer de Tours avant le 1er novembre, M. et Mme MORANGE ont pris 15 jours de congé, en compensation de leurs vacances interrompues au mois de juillet. Ils ont rejoint Tours le 23 octobre, afin de prendre contact avec M. ROUAST, directeur sortant, et préparer la passation de service.

1960

La ville de la Courneuve nous a fait savoir le 27 janvier 1960 par l'Agence Immobilière des Trois Vallées à Louviers appartenant à M. CHEETHAM, qu'elle serait susceptible d'acquérir le Foyer des Sablons pour une somme globale de 450.000 NF afin d'y installer des colonies de vacances. L'agence des Trois Vallées qui avait conduit les négociations avec l'aide de deux autres cabinets (celui de M. Julien GILLES, 8, rue de la République à Rouen et M. René NEYMANN, 47, rue de la Victoire à Paris) demandait à la F.O.E.F.I. une commission de 45.000 NF répartie à raison de 15.000 NF pour chaque cabinet payable en trois chèques.

Cette offre permettait de récupérer la totalité des dépenses effectuées par la F.O.E.F.I. pour l'achat du foyer et de son mobilier, ainsi que pour les travaux d'agrandissement. Elle paraissait donc de nature à être retenue et fut soumise à l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 février 1960 à Saigon. Cette Assemblée donna pouvoir à Monsieur William BAZÉ ou en son absence à M. Pierre VARET :

1° Pour vendre à la Municipalité de La Courneuve la propriété dite Les Sablons, sise à Saint Pierre du Vauvray pour la somme de: 450.000 NF.

2° Pour verser aux agences qui ont servi d'intermédiaire les commissions se montant à un total de 45.000 NF.

3° Pour affecter la somme restante, soit 405.000 NF à l'achat de bons d'emprunt indexé de l'Etat Français du type rente Pinay ou emprunt 5 % 1957.

Les opérations de vente furent très longues en raison des contrôles financiers, domaniaux, sanitaires, etc... qu'une Mairie doit observer. Elles étaient virtuellement terminées le 31 décembre, mais la signature de l'acte de vente n'avait pas encore pu être effectuée. En fait elle aura lieu seulement le 21 février 1961 et sera relatée dans le procès verbal de l'Assemblée Générale statutaire de 1961.

Le prix de vente a été décomposé par le Service des Domaines en deux parties:

a) le mobilier estimé à. . . . . 39.514 NF

b) les immeubles estimés à. . . . . 410.000 NF

Ce qui fait en tout 449.514 NF au lieu des 450.000 NF prévus initialement, mais cette différence de 486 NF est insignifiante.



